LA FONDATION DU PATRIMOINE en quelques mots...

Statut : Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du Patrimoine est le premier organisme national privé qui vise à promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine non protégé par l'État.

Son organisation : La Fondation du Patrimoine est une organisation décentralisée. Son action s'appuie sur un réseau de délégués départementaux et régionaux, tous bénévoles.

Ses moyens d'action : Pour son action, la Fondation du Patrimoine dispose d'instruments très incitatifs :

Le label facilite la restauration de bâtiments appartenant à des propriétaires privés. Il permet à ses bénéficiaires d'obtenir des avantages fiscaux.

La souscription permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif.

La subvention : La Fondation peut également apporter une aide financière grâce au mécénat d'entreprise ou à une subvention sur ses fonds propres.

AVEC LE GÉNÉREUX SOUTIEN de deux partenaires

Pour plus de simplicité, faire des économies et préserver l'environnement

Faites un don sur Internet :
lorraine.fondation-patrimoine.org

Association Saône Lorraine

DÉLÉGATION RÉGIONALE DE LORRAINE

62, rue de Metz
54000 NANCY
Tél./Fax : 03.83.46.86.35
Mail : lorraine@fondation-patrimoine.org
Site internet : lorraine.fondation-patrimoine.org

Photo © Diocèse de Saint-Dié

Ne pas jeter sur la voie publique

APPEL AU MÉCÉNAT POPULAIRE

TOILES D'ALPHONSE MONCHABLON

CRYPTE DE LA BASILIQUE DU BOIS CHENU

DOMRÉMY-LA-PUCELLE (88)

Préservons aujourd'hui l'avenir

HISTORIQUE ET DESCRIPTION DU MOBILIER

LES TOILES D'ALPHONSE MONCHABLON DANS LA CRYPTE DE LA BASILIQUE DU BOIS CHENU À DOMRÉMY-LA-PUCELLE

La crypte de la basilique du Bois Chenu, construite à la fin du XIXème siècle, a été dédiée à Notre-Dame-des-Armées. De chaque côté de l'autel se trouvaient deux toiles (chacune d'environ 3mx3m) du peintre vosgien Xavier-Alphonse Monchablon, datées de 1897. Classé tantôt dans les "petits maîtres", tantôt dans les "peintres pompiers", c'est en fait un peintre d'histoire et un portraitiste de grand talent. Né à Avillers en 1835, mort à Paris en 1907, il fut l'élève des grands maîtres académiques de son temps et ayant obtenu le deuxième prix de Rome, il travailla à la villa Médicis dans les dernières années du Second Empire. Sous la IIIème République, il réalisa d'imposantes fresques historiques (souvent en hommage à sa Lorraine natale) et des portraits d'hommes politiques, d'artistes et de personnalités de son temps. Son fils Edouard, prix de Rome lui aussi, fit également briller le nom de Monchablon dans le monde des arts, de même que sa fille Gabrielle, devenue une pianiste de grande renommée.

Ces toiles étaient destinées à illustrer : « Le sacrifice de l'armée de terre et de la marine pendant la guerre de 1870 ». L'une est consacrée à l'armée de terre et a été offerte par le Baron et la Baronne Charles de Ravinel, l'autre à la marine, offerte par le R.P. Joseph, ancien aumônier militaire et fondateur de l'« Oeuvre des tombes et des prières pour les soldats morts ». Certains visages de ces toiles sont des personnages connus, le général de cavalerie de Benoist, le capitaine Pernot, le baron Pierre de Ravinel, le capitaine Paul de Rozières, le colonel Baudot et le sergent Aubry de Mirecourt pour l'armée de terre, l'amiral de La Jaille, le R.P. Joseph et le baron Charles de Ravinel pour la marine. Ces toiles furent déposées au début des années 60 et on les croyait disparues.

En 2011 l'association Saône Lorraine, à l'initiative de J-F et M-F Michel, a organisé une exposition sur l'œuvre de Monchablon au musée de Hennezel-Clairey qui abrite déjà une grande toile de ce peintre, datée de 1884 représentant les saints des Vosges et également propriété du diocèse de Saint-Dié. Cette toile déjà classée mérite d'être restaurée. Les fameuses toiles égarées ont été recherchées et retrouvées par l'abbé Lambert, recteur de la basilique. Elles sont dans un piètre état mais peuvent tout à fait se prêter à une restauration. Le diocèse de Saint-Dié y est favorable ainsi qu'à leur remise en place dans la crypte qui retrouverait ainsi en partie son décor originel et sa vocation de lieu de prière pour les soldats morts. Le devis des travaux s'élève à 42 307,30 €. Ce projet est soutenu par les familles du peintre et des personnages figurant sur les toiles auxquels s'associent les associations Saône Lorraine et Vieilles Maisons Françaises .

L'importance du devis demande que nous soyons le plus grand nombre possible de souscripteurs. Nous continuons à chercher les descendants des personnages. Vous qui êtes attachés à Domrémy, à la Lorraine et à votre histoire familiale, merci de nous aider à faire connaître ce projet autour de vous et ainsi nous contribuerons à la sauvegarde de notre patrimoine. En transmettant ce cadeau à nos descendants, nous leur montrons qu'il faut se mettre à plusieurs et faire un travail d'équipe pour rebâtir…

Marie-Françoise. et Jean-François. MICHEL
03.87.66.24.06
jean-f.michel@wanadoo.fr

Christine et Alain LE MARÉCHAL
01.42.26.29.64
lesmarechaux.bourmont@orange.fr

Le Diocèse de Saint-Dié compte sur votre générosité et votre soutien financier pour mener à bien son projet !

BON DE SOUSCRIPTION

□ Oui, je fais un don pour soutenir **la restauration des toiles d'Alphonse Monchablon dans la crypte de la Basilique du Bois Chenu à Domrémy-la-Pucelle** (chèque à l'ordre de **« FONDATION DU PATRIMOINE - TOILES DE DOMRÉMY-LA-PUCELLE »**) et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine porté par l'association Diocésaine de Saint-Dié, pour le cas où l'opération n'aboutirait pas.

Mon don est de _____ **euros**
et je bénéficie d'une économie d'impôt au titre de :

□ l'impôt sur le revenu
□ l'impôt sur la fortune
□ l'impôt sur les sociétés

Votre don donnera lieu à l'envoi d'un reçu fiscal, que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus.

Pour les particuliers, votre don est déductible soit :
- **de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don** (dans la limite de 20% du revenu imposable).
Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt
- **OU de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 €.** (Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)
Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.

Pour les entreprises, votre don est déductible :
- **de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% du don** (dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires).
Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.

NOM ou SOCIÉTÉ :

ADRESSE :

MAIL :

Bon de souscription et règlement par chèque à envoyer à :

Fondation du Patrimoine - Délégation Lorraine
62 rue de Metz
54000 NANCY

OU

Faites un don en ligne depuis notre site internet (paiement sécurisé)

lorraine.fondation-patrimoine.org

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.□

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.

La Fondation du Patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine de l'Association diocésaine de Saint-Dié, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas.

La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% du montant des dons reçus en paiement de l'Impôt sur la Fortune et à 3% du montant des autres dons.